

Bulletin municipal

Liouc Juillet 2008



Le dernier conseil municipal de notre commune a confirmé la nécessité de mieux partager les informations entre conseillers et aussi d'informer en « temps réel » nos concitoyens.

Un site internet propre à la commune serait, sans doute, une des meilleures réponses à cette double préoccupation.

La commission communication va se mettre au travail pour le créer...

Mais la réalisation de cet outil va prendre du temps...

En attendant, le « papier » reste encore le moyen le plus sur et le plus rapide pour parvenir au but poursuivi.

Le conseil s'est positionné en faveur de l'environnement

(Déclaration du Conseil Municipal adoptée le 16 mai 2008)

« A l'heure où la préservation de l'environnement devient une priorité à tous les niveaux, le conseil municipal de LIOUC décide d'en faire un des axes majeurs de son action.

Le « Grenelle de l'environnement », le « développement durable », la « préservation des ressources et de l'environnement » font aujourd'hui l'objet de toutes les attentions et de fortes déclarations.

Il nous appartient de mettre toutes ces bonnes intentions en œuvre au niveau de notre village, dont l'intérêt et la richesse naturelle ont été reconnus depuis des années par l'inscription de tout ou partie de son territoire dans des inventaires nationaux et internationaux.

Cela veut dire que nombre de nos petites habitudes héritées des années passées et qui ne posaient pas de grands problèmes deviennent aujourd'hui de moins en moins acceptables.

Les réglementations concernant l'environnement sont devenues de plus en plus précises et contraignantes, dans le domaine de la construction, de la gestion des déchets de toutes sortes, de la préservation des espaces, du respect du voisinage. Il y va de l'intérêt collectif, de celui de nos enfants, de les mieux connaître pour les respecter et de les faire respecter.

Grâce aux différents travaux d'embellissement, de mise en valeur de son petit patrimoine bâti, grâce à la création du sentier « au fil de Liouc », le village est désormais un lieu de visite reconnu. Il importe de préserver et de consolider cette image.

Pourtant, sur de nombreux aspects, de gros progrès restent à effectuer. Le conseil municipal va s'employer, avec réalisme mais avec détermination, à engager cette démarche. Pour cela la bonne volonté et la collaboration de tous les habitants sont indispensables. »

En quelques brèves....

Travaux dans la mairie

Des travaux de modification de cloisons vont être entrepris durant le mois d'août afin d'améliorer les conditions de travail, de classement et d'accueil des habitants. Il va être créé un bureau indépendant de la salle de secrétariat.

Il reste à trouver une solution pour améliorer le fonctionnement de notre service technique, même si celui-ci reste à la dimension de notre commune. L'atelier actuellement utilisé par l'employé municipal n'est pas satisfaisant et il n'y a pas de local de stockage de matériel (hormis l'ancienne chapelle, qui mériterait un meilleur usage).

Nous sommes en recherche de solutions. Toutes les idées sont les bienvenues.

Assainissement

Un programme de travail a été mis en place et validé au cours d'une importante réunion **le 23 juin** avec les organismes prescripteurs et financeurs (DDA, Agence de l'eau, SATESE, Syndicat du Vidourle).

Le dossier du projet (comportant la localisation des installations) devrait être prêt pour présentation au conseil municipal en octobre. La phase technique et administrative (autorisations, subventions) sera alors lancée.

La Carrière de Pied Bouquet

Suite aux nombreuses démarches entreprises en commun avec la commune de Brouzet, et à l'initiative du Sous Préfet, une réunion a rassemblé tous les acteurs du dossier **le 13 juin**.

Un consensus a été trouvé qui doit permettre d'entamer le processus de réouverture de la carrière.

Rappelons que la reprise de cette activité augmentera les recettes municipales d'environ 15.000 euros, indispensables pour financer l'assainissement.

Scolarité

Les parents des enfants scolarisés à Quissac en maternelle et en primaire sont inquiets des conditions d'accueil à la cantine et à l'étude.

Une réunion s'est tenue à ce sujet **le 17 juin**. Les 4 élus de Liouc qui participaient à cette réunion ont rédigé un compte rendu qui a été transmis à la mairie de Quissac pour validation.

Dès approbation par le maire de Quissac, ce compte rendu sera à votre disposition, sur demande, à la mairie

Dernière minute : la commission de sécurité vient de valider l'accueil de 240 enfants à la cantine. Il n'y aura donc pas de problème pour la prochaine rentrée. Ce n'est bien sûr pas une raison pour ne pas se préoccuper de l'avenir...Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine commission « affaires scolaires » du 4 juillet.

Réhabilitation des berges du Micou

Le SIAVA du Vidourle a été sollicité pour réaliser les travaux de réhabilitation des berges du Micou et l'enlèvement des embâcles qui obstruent le lit depuis les inondations des dernières années.

Des financements sont recherchés auprès des partenaires institutionnels.

Des conventions de passages devront être signées avec les riverains avant réalisation de ces travaux importants qui conditionnent la sécurité de la fontaine et du pont de la route de Sommières.

Dénomination des rues

La dénomination des rues a été arrêtée suite aux propositions faites par les habitants. Le fournisseur a été désigné.

Les plaques porteront le blason de la commune. Elles seront en acier émaillé de couleur beige, et les textes seront en caractères bruns rouges. Des plaques de numéro d'habitation seront fournies (numérotation métrique). Des « plans de ville » seront installés au vieux village et à la Rouvière.

Les dépenses correspondantes ne pourront être engagées qu'en 2009, afin de pouvoir déposer une demande de subvention auprès Conseil Général dans le cadre de son programme 2009-2011 du fond départemental d'équipement. Ceci n'empêche pas, la décision étant prise, de commencer la mise en œuvre de ce projet (préparation des plans de ville, métrage des numérotations de maisons, etc.).

Permanences du samedi en mairie

A partir du samedi 5 juillet, une permanence des élus va être mise en place le samedi de 10h à 12h. Cette permanence a pour objet de faciliter certaines démarches administratives et de permettre un contact avec les habitants indisponibles en semaine.

Les jours d'ouverture du secrétariat restent fixés au mardi de 14h à 17h et vendredi de 9h30 à 12h30.

Horaires d'été de la mairie

La mairie sera fermée **du 4 août au 18 août**, en raison des travaux d'aménagement. En cas d'urgence il sera possible de laisser un message téléphonique au N° de téléphone de la mairie (04 66 77 30 44).

Les permanences du samedi seront suspendues du 2 au 30 août inclus.

Collecte des déchets ménagers

Du 30 juin au 31 août, il y aura 2 collectes pour les poubelles grises (déchets non recyclables) : le lundi et le jeudi.

Durant la même période, les déchets recyclables (sacs jaunes) continueront à être collectés le mercredi

Et enfin...

Bon été, et bonnes vacances à toutes et à tous !

Pour l'équipe municipale,

Le Maire

Alain de Bouard